

**AUTRES STIMULANTS FISCAUX RÉGIS PAR LE CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE SINGAPOUR...**

Stimulants fiscaux	Activités admissibles	Exigences minimales	Allégements fiscaux
° Stimulants pour compagnies ne jouissant plus du statut d'entreprise pionnière	Les compagnies approuvées jouissant du statut d'entreprise pionnière ou bénéficiant de l'encouragement à l'exportation qui sert de complément au statut d'entreprise pionnière octroyé précédemment.	Les compagnies doivent jouir du statut d'entreprise pionnière ou bénéficier de l'encouragement à l'exportation le ou après le 1 ^{er} avril 1986 et effectuer des placements supplémentaires.	L'impôt sur les sociétés passe à 15 % et plus pendant au plus 5 ans au moment de l'expiration du statut d'entreprise pionnière ou de l'encouragement à l'exportation.
° Stimulants pour capitaux de risque	Placements effectués par les compagnies ou les individus admissibles dans des projets approuvés dans le domaine des nouvelles technologies.	Les compagnies doivent : 1. être détenues au moins à 50 % par des citoyens ou des résidents permanents de Singapour; et 2. être constituées et être établies à demeure à Singapour pour fins d'impôts. Les individus doivent être citoyens ou résidents permanents de Singapour.	Les pertes encourues lors de la vente d'actions peuvent être déduites dans une proportion allant jusqu'à 100 % des avoirs investis d'autres revenus imposables réalisés par les investisseurs.